

Vide-grenier

Dimanche 18 mai 2025 de 8h à 13h

dans le complexe Brissaud à Pusignan

L'emplacement proposé est en intérieur, sans table fournie : **10 € l'emplacement de 2m.**

REGLEMENT

Art 1 : Cette manifestation est exclusivement destinée à la vente d'objets d'occasion, en état de fonctionnement.

Art 2 : Les exposants s'engagent à respecter les règles d'hygiène au vu de la situation sanitaire effective à cette période. Celles-ci pourront être adaptées selon la situation sanitaire et envoyées en complément par mail.

Art 3 : **Les exposants doivent se présenter à l'entrée avec une pièce d'identité.** L'assurance de l'organisateur ne concerne pas les objets et valeurs exposés à la vente. Par leur inscription, ils renoncent à tout recours contre l'organisateur qui ne saurait être tenu responsable de vol, bris d'objets, dégradation d'aucune sorte. Les assurances vol et incendie sont laissées au soin de chaque exposant qui déclare en faire son affaire personnelle.

Art 4 : Aucun remboursement ne sera possible à moins d'un mois de la manifestation (excepté en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur).

Art 5 : Au cours de la journée, nous réaliserons quelques photos et vidéos pour des parutions dans nos réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas apparaître, merci de nous l'indiquer par mail.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Nous vous enverrons un mail de confirmation, et vous attendrons le jour de la manifestation entre **7h et 8h.**

Un chèque de caution de 30€ (à l'ordre de l'école de musique de Pusignan) vous sera demandé à votre arrivée.

Il sera restitué à la fin de la journée, sous réserve de départ non anticipé et d'un emplacement laissé propre.

Une buvette avec restauration sera proposée sur la journée. Le point restauration ne pourra toutefois pas proposer de monnaie pour vos ventes ; merci d'en prévoir 😊

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES PARTICULIERS

DOCUMENT A RETOURNER DES L'INSCRIPTION SUR HELLOASSO,

A : ecoledemusiquedepusignan@gmail.com

Destinée aux particuliers souhaitant participer aux manifestations dites : « Brocantes », « Vide Grenier » organisées dans le département du Rhône en vue de la vente ou d'échange d'objets usagés dans la limite de 2 participations par an. Le non-respect de cette limite pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires, pour notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L. 324-9 du Code du Travail puni des peines prévues à l'article L. 362-3 (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

Je soussigné(e) NOM : PRENOM : sollicite mon inscription à la manifestation organisée à Pusignan par l'école de musique de Pusignan, je déclare sur l'honneur pour cette année :

- Qu'il s'agit de ma première participation
- (Si tel est le cas) avoir participé une 1ère fois, le, à

Fait à le

Signature obligatoire, précédée de la mention « **lu et approuvé** » :